



**AVIS PUBLIC**  
**AUX CONTRIBUABLES**  
**DE LA VILLE DE SAINT-TITE**

AVIS PUBLIC est par la présente donné par la soussignée, greffière de la Ville de Saint-Tite, que lors de la séance ordinaire du 7 mars 2022, le projet de règlement numéro 510-2022 édictant le Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux de la Ville de Saint-Tite a été présenté et déposé.

Ce projet de règlement vise à adopter un Code d'éthique et de déontologie employés municipaux qui soit conforme aux exigences de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*.

Ce Code énonce les principales valeurs de la Ville en matière d'éthique, ainsi que les règles de déontologie qui doivent guider les employés municipaux. Les règles de conduite énoncées dans ce Code ont pour objectifs de prévenir : 1) toute situation où l'intérêt personnel de l'employé peut influencer son indépendance de jugement dans l'exercice de ses fonctions, 2) toute situation qui irait à l'encontre des valeurs énoncées dans ce Code; 3) le favoritisme, la malversation, les abus de confiance ou autres inconduites. Ces règles concernent notamment les conflits d'intérêt, les avantages, la discrétion et la confidentialité, l'utilisation des ressources de la Ville, le respect des personnes, l'obligation de loyauté, la sobriété, l'annonce lors d'activité de financement politique et les obligations suite à la fin de son emploi. Ce Code prévoit également les sanctions que peut entraîner tout manquement à l'une ou l'autre de ces règles.

Ce projet de règlement sera adopté au cours de la séance ordinaire du conseil qui aura lieu le **lundi 4 avril 2022 à 19h00** au lieu ordinaire des séances, soit le 540, rue Notre-Dame à Saint-Tite.

Une copie du projet de règlement est déposée à mon bureau où toute personne intéressée peut en prendre connaissance.

Fait, donné et signé à Saint-Tite  
Ce 8 mars 2022

Me Julie Marchand,  
Greffière